



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b>Étaient présents :</b>	Mesdames COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier
En exercice : 18		
Présents : 12	<b>Absents excusés :</b>	COQUET Christine, FIEVET Béatrice ayant donné procuration à THIEFFRY Martine, GUSTIN Jacques
Votants : 13	<b>Absents :</b>	DELBERGHE Paul-Edward, ELOIRE Aurélie, MARCHAND Laurent Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-10

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) apporte un soutien financier aux actions de sécurisation des espaces publics.

Monsieur le Maire rappelle que devant les actes de malveillance sur notre commune, la commune envisage l'installation d'un système de vidéo-protection. L'objectif étant la dissuasion et la prévention pour la sécurité des personnes et des biens (délinquance générale, vols, cambriolages, dégradations...).

Dans le cadre de ces travaux d'installation d'un système de vidéo protection, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention au titre du FIPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet d'installation d'un système de vidéo protection
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FIPD et à monter le dossier de financement correspondant.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- DIT que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 14 février 2024

Le Maire,  
Olivier VERCRUYSE

